



De Barre à Villepin, trente ans de recettes spéciales jeunes

La droite favorise les exonérations de charges, la gauche les emplois aidés.

Par François WENZ-DUMAS 22 février 2006

Trente ans ! Bientôt trente ans que les gouvernements successifs inventent des dispositifs censés faire refluer le fléau du chômage des jeunes. Avec, sous des vocables différents, des recettes immuables : celle des emplois aidés à gauche, celle des exonérations offertes aux employeurs à droite.

Au commencement était le **pacte pour l'emploi des jeunes**. C'était en 1977 et Raymond Barre était Premier ministre de la France. A l'époque, le taux de chômage des jeunes atteint 11,3 % des actifs de moins de 25 ans. De quoi ébranler les certitudes du «*meilleur économiste de France*». En ces temps oubliés, le chômage frappe 5,3 % de la population en âge de travailler, soit deux fois moins qu'en 2004, mais deux fois plus qu'en mai 1968. Avec ce pacte, les patrons sont priés d'accueillir les jeunes pour des stages en entreprise, en échange d'exonérations de cotisations sociales. Après une embellie de quelques mois, le chômage repart à la hausse : il frise les 20 % chez les jeunes et 7,5 % pour l'ensemble de la population quand la gauche arrive au pouvoir, le 10 mai 1981. Dès mars 1982, le gouvernement de Pierre Mauroy prend, par ordonnances, des mesures pour «*assurer aux jeunes de 16 à 18 ans une qualification professionnelle et faciliter leur insertion sociale*». Un an plus tard, patronat et syndicats signent un accord jetant les bases du **contrat de qualification** pour les jeunes, et du **stage d'insertion dans la vie professionnelle (SIVP)**.

Mais le résultat se fait attendre. En juillet 1984, le taux de chômage franchit la barre des 10 % de la population active, et celui des jeunes approche les 25 %. Ministre du Travail dans le gouvernement Fabius, Michel Delebarre lance les **TUC, travaux d'utilité collective**. La droite ironise sur ces emplois évoquant les ateliers nationaux de 1848, quand la deuxième République employait les chômeurs à déparer et repaver les rues, et dont les initiales font penser à des biscuits d'apéritif.

«Les TUC ont été la première tentative pour apporter aux jeunes quelque chose qui associait activité et formation» se défend, vingt-deux ans plus tard, Michel Delebarre. *«Il faut se replacer dans le contexte de l'époque : c'était une approche nouvelle, qui préfigurait les dispositifs qui ont été repris ensuite»*, poursuit le député-maire socialiste de Dunkerque. *«Au total, 350 000 jeunes ont bénéficié de ce dispositif, réservé aux collectivités territoriales. Ce n'était donc pas, comme la plupart des mesures prises par des gouvernements de droite, une exonération de charges accordée aux entreprises privées, mais une étape dans un parcours d'insertion.»*

Le dispositif est complété en 1986 par des allègements de charges en faveur du privé dans le cadre du **plan d'urgence pour l'emploi des jeunes** de Philippe Séguin. Et quand arrive l'embellie de 1988-1990, le chômage général repasse sous la barre des 10 %, puis des 9 %, et celui des jeunes redescend à 17,6 %.

En 1990, Michel Rocard remplace les TUC par les **CES (contrats emploi solidarité)**, élargis à l'ensemble des demandeurs d'emploi. Pour les moins de 25 ans, sont créés la **Paque (préparation active à la qualification et à l'emploi)** et l'**exo-jeunes**.

Quand, en 1993, Edouard Balladur dévoile son projet de **CIP (contrat initiative emploi)**, qui permet aux employeurs de ne payer les moins de 25 ans qu'à 80 % du Smic, il met dans la rue des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens, révoltés par le «Smic-jeunes». Le CIP est enterré avant de voir le jour.

De retour au pouvoir en 1997, les socialistes revisitent l'idée du TUC et en font un contrat de travail de cinq ans à temps plein réservé aux services publics et aux associations : naissent les **emplois-jeunes** de Martine Aubry. Le succès est au rendez-vous, d'autant que la croissance est de retour. Le chômage repart à la baisse. Mais pour peu de temps.

En 2002, la droite enterre les emplois-jeunes, jugés trop coûteux et contraires aux dogmes de l'économie libérale. *«C'était une erreur de les supprimer, au moins aussi brutalement»*, reconnaît un responsable de l'UMP. Alors ministre du Travail, François Fillon tente de donner le change en lançant en septembre 2002 le **contrat jeune en entreprise**. Simple dispositif d'exonération de charges, il suscite un effet d'aubaine. Au moment où l'on incite les entreprises à embaucher des jeunes de moins de 23 ans sans qualification, les ex-emplois-jeunes pointent à l'ANPE. Pour la troisième fois en vingt ans, le chômage des jeunes repasse au-delà des 20 %.